



VILLE
DE CANNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CANNES, LE

17 - JUIL, 2003

17/07/2003

Monsieur le Président
de l'Association des Riverains
des Hespérides et du Mouré Rouge
"A la Pointe"
29, avenue des Hespérides
06400 CANNES

D.URB : JLC/NL/N° 0332815DT
SG N° 00325655AS RAPPELER

OBJET : Marge de reculement - Rue Esprit Violet

REF : Votre lettre du 28 Mai 2003

P.J : 4 documents

Monsieur le Président,

Je fais suite par la présente, à votre lettre du 13 Mai dernier et tenais à vous préciser que la marge de recul figurant au document graphique du Plan d'Occupation des Sols est issue de la procédure de mise en révision du POS par délibération du 10 Octobre 1995, et approuvé le 30 Juin 2000. En effet, dans le précédent POS en vigueur du 23 Juin 1992 cette disposition ne figurait pas

Si une requête en faveur de la modification de la marge de recul existante rue Esprit Violet à effectivement été sollicité à l'occasion de la 1^{ère} procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols, aucune suite n'a été accordée à cette demande.

Dans ces conditions et pour répondre à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie :

- du document graphique du POS du 23 Juin 1992
- du document graphique du POS du 30 Juin 2000
- de la délibération du 30 Juin 2000
- du document graphique du P.O.S après la 1^{ère} procédure de modification

Manque
Manque

ne figure pas
dans l'envoi postal

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme

Claudette COTTER

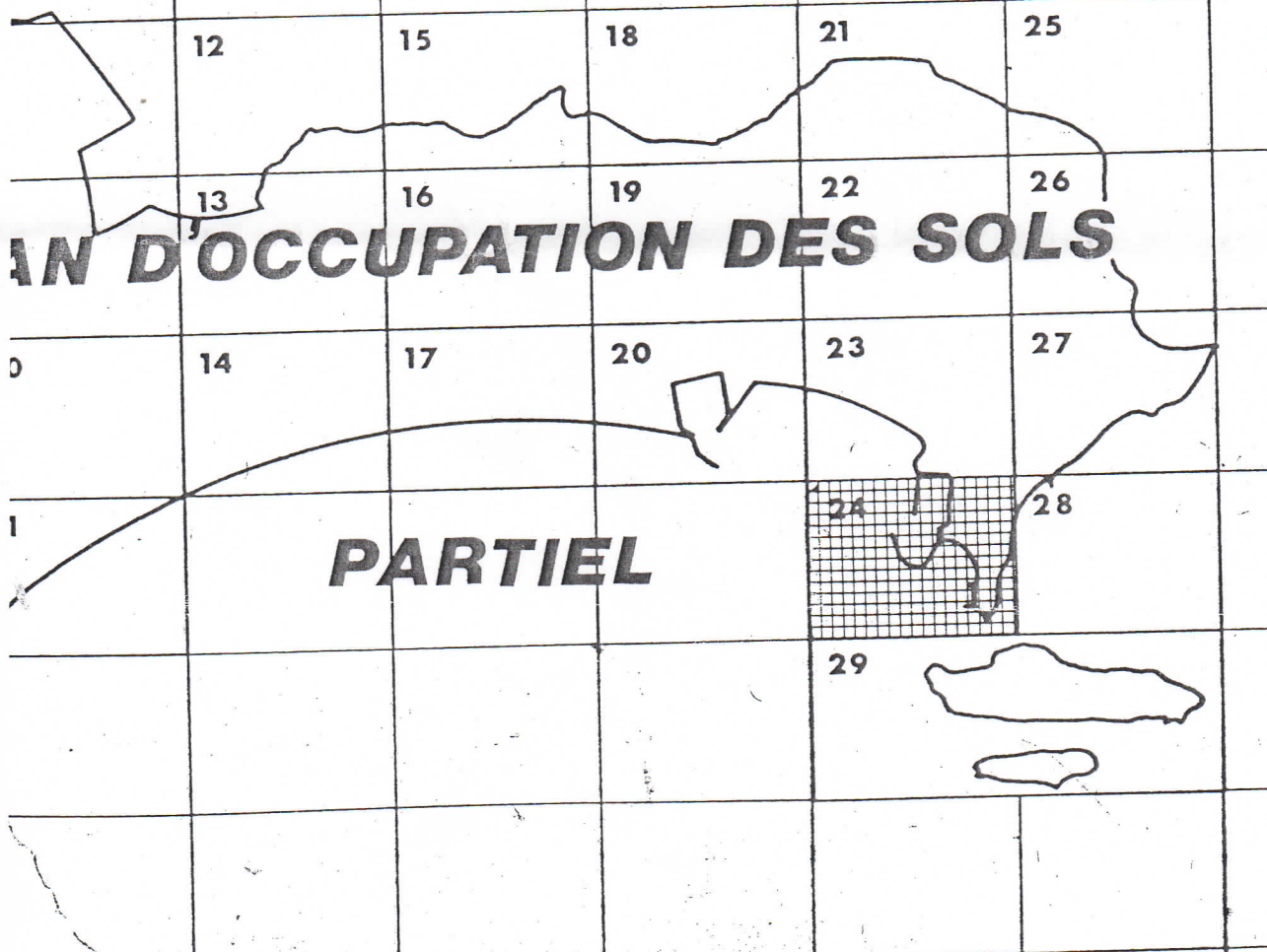
ATTENTION

Manque → le delib du 30/6/200
+ → le doc graphique.

0214 B 00 901

COMMUNE de CANNES

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



MIS EN REVISION

Par delibération du conseil municipal le 17.11.89

ARRETE par delibération du C.M le 5.7.91

ENQUETE PUBLIQUE du 25.11.91 au 27.12.91

APPROUVE par delibération du C.M le 23.06.92

979.800

0-100-00

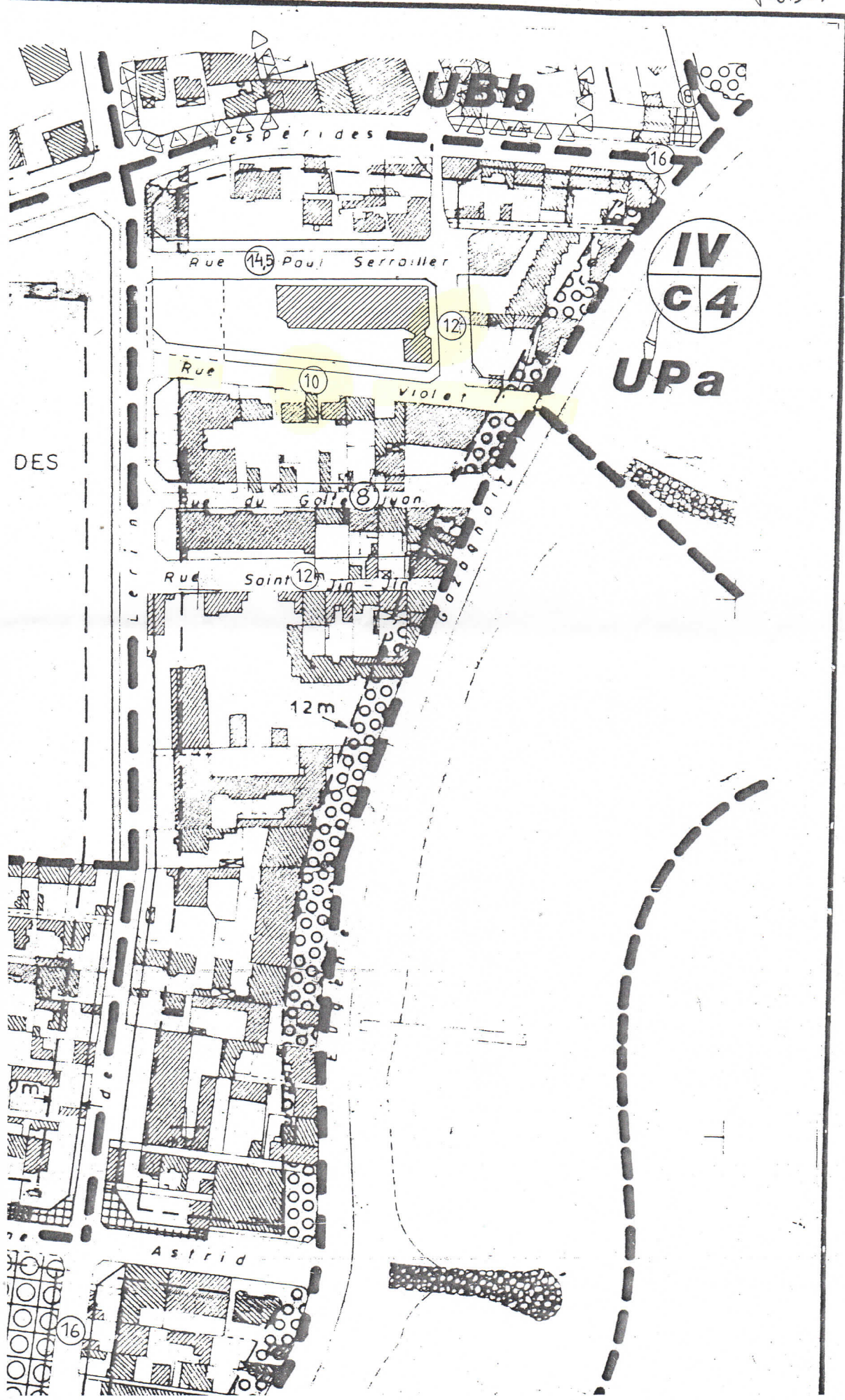
980.000

P.O.S. 1992

149.000

148.800

148.600



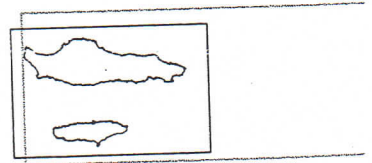
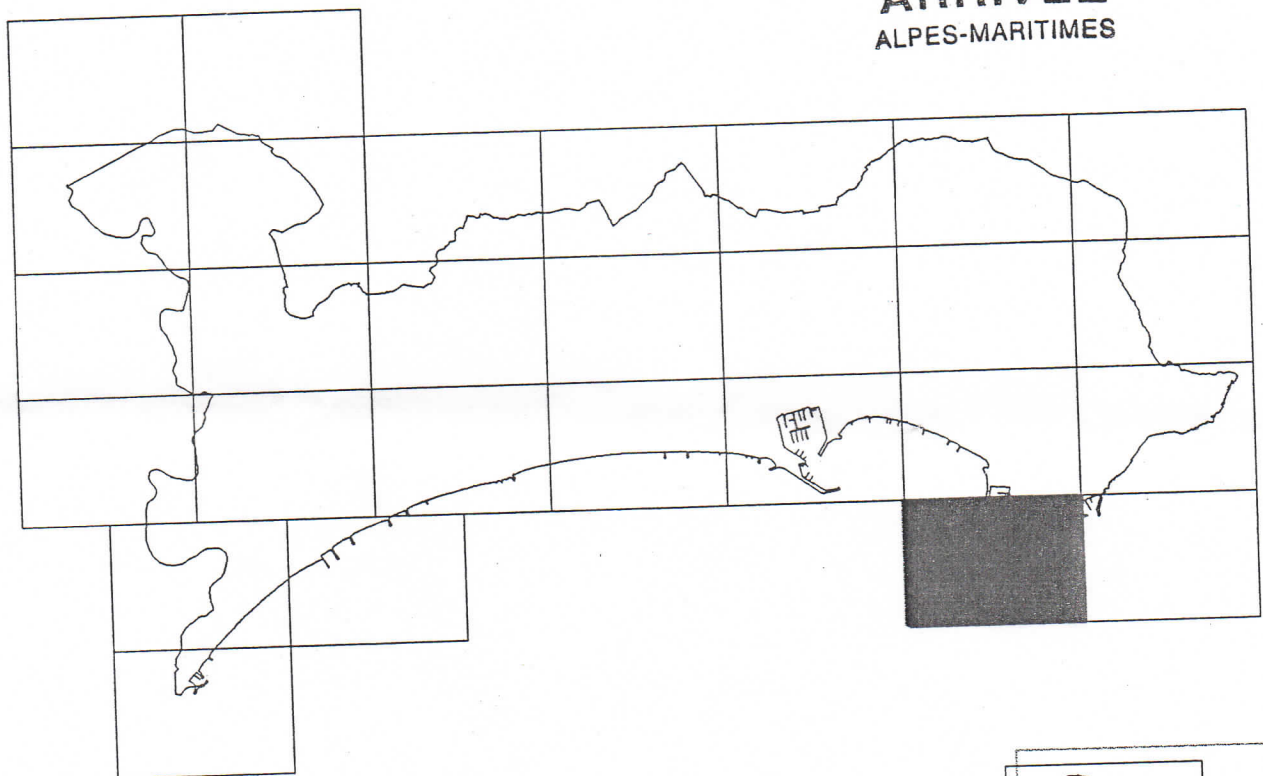
DES

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS MODIFICATION

SOUS-PRÉFECTURE
DE GRASSE

12 JAN. 2001

ARRIVÉE
ALPES-MARITIMES



MIS EN REVISION

Par delibération du conseil municipal le 10.10.95

ARRETE

Par delibération du conseil municipal le 26.02.99

APPROUVE

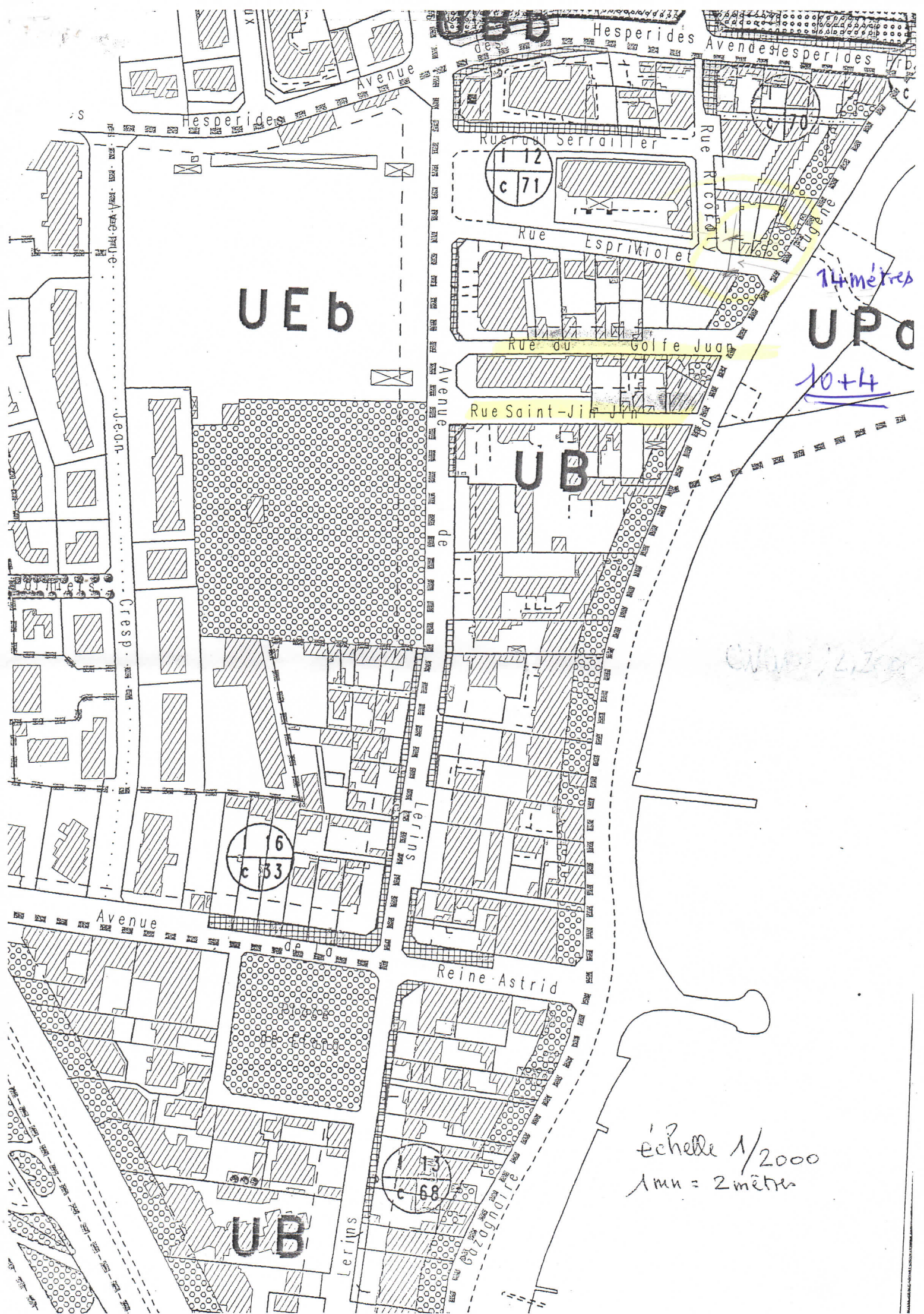
Par delibération du Conseil Municipal le 30.06.2000

MODIFIE

Par delibération du Conseil Municipal le 21.12.2000

PLANCHE : 24

Ech: 1/ 2000



UEB

UB

UPO

10+4

14 mètres

échelle 1/2000
1mm = 2mètres

12
71
c

16
33
c

17
68
c

Avenue de Hesperides

Avenue de Lérins

Avenue de Jean Cresp

Rue de la Reine Astrid

Rue du Serrailier

Rue Esprit Violet

Rue du Golfe Juan

Rue Saint-Jean

Avenue de Hesperides

Lérins

Rue de la Reine Astrid

Planche concernée	Modification apportée
Plan des toitures Cannes Est	Réduction de certaines franges
Planche n°9	Insertion d'une marge de recul av. M. Jourdan
Planche n°10	Cf. supra insertion marge de recul
Planche n° 12	Insertion d'un emplacement réservé 117 pour élargissement de voie Bd du Périer.
Planche n°14	Insertion d'une marge de recul Av. F. Tonner
Planche n°15	Création d'un emplacement réservé pour stationnement public Av. du Vert Coteau
Planche n°16	Cf. supra création emplacement réservé pour stationnement public + modification zonage Vallergues
Planche n°17	Adaptation tracé emplacement réservé pour élargissement de voie et retrait de la Villa Latina de la liste des bâtiments répertoriés par la Ville.
Planche n°19	Adaptation du zonage : UDa transformé en UEb et UDe dans le quartier des Vallergues
Planche n°20	Modification du tracé de la marge de recul au niveau du Majestic
Planche n°21	Adaptation du tracé de l'emplacement réservé pour élargissement de voie au bénéfice du Conseil Général
Planche n°22	Recensement de « Jardin à protéger » et « arbre remarquable » supplémentaires dans le secteur Caldana Isola Bella.
Planche n°24	Implantation d'une marge de recul Avenue St Jin Jin et rue Golfe Juan
Planche n°27	Insertion d'un « jardin remarquable » Bd de la Source.